

UNSAC : les experts réaffirment l'importance des mécanismes de résolution pacifique des différends

Kigali (Rwanda), 21 août 2013 – Les experts présents à Kigali dans le cadre de la 36^e réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) ont réaffirmé l'importance des mécanismes de résolution pacifique des différends, au cours de leurs discussions de mercredi 21 août.

M. Olai Voionmaa, de l'Unité d'appui à la médiation du Département des affaires politiques des Nations Unies (New York), a montré les enjeux de la médiation dans un contexte de crise politique ou dans des situations nécessitant un investissement dans la prévention. Il a mis en relief l'apport de l'ONU dans ce vaste domaine, y compris en ce qui concerne la formation, le soutien opérationnel et le développement des lignes directrices sur des thématiques précises ainsi que la coopération avec les acteurs régionaux.

M. Olai Voionmaa a indiqué que le Département des affaires politiques dispose d'une équipe de veille comprenant des experts de haut niveau pouvant être mobilisés ou déployés partout dans le monde en 72 heures. Il a évoqué, entre autres, le cas de ceux récemment dépêchés au Gabon pour accompagner le processus qui a abouti à la signature de l'Accord de Libreville (11 janvier 2013) entre les protagonistes de la crise centrafricaine.

A la lumière des expériences développées, il a affirmé qu'il est primordial que les « organisations régionales et sous-régionales soient bien préparées et dotées en moyens pour faire face à des situations d'urgence » mais aussi pour mettre en place « des procédures d'urgence en matière de médiation ».

Dans ce sens, il a souligné l'utilité d'un travail en réseau et encouragé les Etats membres de l'UNSAC (Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tchad) à adhérer à des structures comme le Groupe des Amis de la médiation, qui regroupe actuellement plus de 35 pays membres de l'ONU et sept organisations internationales.

Les participants ont favorablement accueilli l'exposé de M. Olai Voionmaa. Ils ont par ailleurs partagé l'expérience de leur pays respectif dans les processus de médiation, en soulignant les défis auxquels certains sont souvent confrontés sur le terrain et la nécessité de prendre en compte les autres formes de résolution pacifique de conflits - en fonction de leur nature. Tout en reconnaissant le rôle décisif des Nations Unies dans ce champ politique, ils ont indiqué qu'il serait nécessaire de ne recourir à l'ONU qu'après avoir épuisé des voies internes ou endogènes.

Les experts de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) ont révélé qu'une Unité de médiation est en cours de création au sein de cette institution sous-régionale, avec le concours de l'Union africaine. Ils ont précisé que celle-ci s'appuiera, entre autres, sur un « Groupe de sages » pour intervenir en cas de besoin.

Pour le reste, les participants ont suivi avec intérêt l'exposé de la délégation du Gabon ainsi que la contribution de la CEEAC et du Tchad sur le braconnage en Afrique centrale. Ce phénomène est reconnu comme une « source d'inquiétude croissante », non seulement pour l'environnement et le développement mais aussi pour la sécurité. Il a été proposé que ce sujet fasse l'objet d'un suivi régulier au sein de l'UNSAC.

Jeudi 22 août, les experts adopteront un rapport détaillé sur les différentes questions abordées. Ce document sera examiné et adopté par les ministres des Affaires étrangères lors de leur session de vendredi 23 août.